

légumes d'une qualité qui peut égaler celle des fruits et des légumes des autres régions du Canada. A cet égard nous ne le cédon's à personne.

Les producteurs de chez nous ont l'esprit d'initiative et d'entreprise, et l'habilité voulue pour produire ces denrées à des prix aussi bas que partout ailleurs; mais grâce à une avance récente de la saison de primeurs, de grandes quantités de fruits et de légumes frais ou transformés entrent au Canada. En 1952, on a littéralement déversé des pêches dans le lac Ontario et je voudrais rappeler aux honorables députés que les pêches sont des produits périssables, comme tous les légumes et les fruits frais; on ne peut les conserver jusqu'à l'an d'après.

Je voudrais avoir l'impression que la définition du terme "effets" puisse comprendre les fruits, les légumes ainsi que les fruits et légumes préparés, car nos produits sont de bonne qualité, aussi bonne qu'on puisse obtenir, et emballés de façon attrayante. Lorsqu'il achète les autres produits, le public les achète simplement parce qu'ils sont entrés au Canada d'une manière quelconque. Je ne saurais dire s'ils ont été jetés sur le marché à vil prix depuis des années, ni s'ils rentrent, du point de vue technique, dans la définition du terme "dumping". Peut-être que non, mais je crois qu'il serait difficile de démontrer où les produits en question ont fait, quant à la forme, l'objet d'un "dumping" sur le marché.

Toutefois, l'insertion dans le projet de loi d'une disposition comprenant les fruits et légumes, ainsi que les fruits et légumes préparés, bénéficierait grandement aux gens que j'ai l'honneur de représenter.

M. Knowles: Je ne suis pas surpris de ce que l'amendement que propose le député d'Eglinton réclame la suppression du mot "fabriqués"; mais ce qui m'a surpris réellement, c'est de constater que le premier ministre indique que le Gouvernement est disposé à accepter cet amendement. Je n'ai pas, je crois bien, à consacrer beaucoup de temps à exposer des raisons à l'encontre, puisque le chef de mon parti, le député de Rosetown-Biggar, ainsi que le député de Rosthern, ont appuyé là-dessus. Au fond, il me semble qu'approuver l'amendement proposé revient, non seulement à élargir la portée de ce présumé article relatif au dumping, mais à faire un pas de plus en vue d'assurer la protection qui, tôt ou tard, ne peut que signifier l'accroissement du coût de la vie au Canada.

Avant d'accepter l'amendement que propose le député d'Eglinton, j'invite fortement le premier ministre et les autres membres du ministère à bien examiner toutes les répercussions qu'il aura, s'il est adopté.

Je voudrais mentionner un autre aspect de la question; mais je pense qu'il vaut peut-être mieux que j'attende que nous en soyons au débat général sur cet article. Peut-être pourrais-je en dire juste un mot en passant, car il renforce mon opposition à l'amendement proposé. Ayant lu l'article en vigueur (à mon avis, il sera moins efficace si l'on adopte l'autre amendement proposé par l'honorable représentant d'Eglinton), je constate que beaucoup de choses sont laissées à la discrétion du ministre, c'est-à-dire à la discrétion des employés du ministère. Je m'étendrai sur ce point plus tard lorsque je penserai que c'est plus régulier, mais je le mentionne maintenant simplement pour indiquer que cet amendement fait d'une loi qu'on a établie à titre de loi contre le dumping, parce que des industries particulières souffrent, une mesure de protection dont la nature et l'ampleur sont telles que nous aurions pu nous attendre de la voir appuyée par un parti autre que celui qui, au cours des années, s'est prétendu fidèle aux principes de la liberté commerciale.

J'aimerais faire un autre commentaire seulement. J'ai beaucoup de documents et de volumes sur mon pupitre, mais je n'ai pas d'exemplaire du tarif douanier. Cependant, autant qu'il m'en souviennne, des articles de cette loi portent sur l'importation saisonnière des fruits et des légumes. Par conséquent, j'estime que la loi vise déjà tous les produits autres que les produits fabriqués, auxquels tend à s'appliquer le projet d'amendement du représentant d'Eglinton. L'amendement en question étendrait de beaucoup la portée du principe. Le projet d'amendement ne m'a pas étonné. La chaleur que le débat pourra produire à la Chambre ne m'étonnera pas non plus, mais j'espère que le premier ministre et le Gouvernement y songeront sérieusement avant d'accepter la proposition.

L'hon. M. McCann: Monsieur le président, je crois qu'il serait peut-être utile maintenant que je fasse une déclaration, ou au moins quelques remarques sur les points qu'on a déjà fait valoir. Jusqu'à présent, tous ceux qui ont pris part au débat ont appuyé le principe dont s'inspire le bill. Je n'ai encore entendu présenter aucune objection. Au sujet des détails du bill, on a formulé certains arguments dont je crois pouvoir facilement disposer.

Je tiens à déclarer de façon bien nette que nous ne demandons pas la suppression du mot "fabriqués", mais si la Chambre la désire nous sommes prêts à nous conformer à son souhait.

Relativement au second amendement, qui n'a pas encore été proposé mais dont l'honorable député d'Eglinton nous a mis au courant,